

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. LEMAIRE Antoine, Maire.

Etaients présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, SOULIER, VENANT-VALERY
Mmes, WAITASRECK, BRENOT, MARTINET
formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Mme BOCK qui donne pouvoir à Madame MARTINET
M. LEGRAND qui donne pouvoir à Monsieur CHILD,
MM. GRIMPLET, HATTERER

Monsieur Fergeau est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du dernier procès-verbal**
2. **Délibération activité**
3. **Questions diverses**

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2/ Délibération activité :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Waitasreck qui indique qu'une personne l'avait contactée afin de proposer une activité Anglais (RécréAnglais, l'anglais en s'amusant) aux enfants de Saint-Thierry et autres communes. Après des entretiens par téléphone, mail et une rencontre, cette personne propose 2 groupes d'enfants de 3 à 11 ans. Réflexion a été menée sur la rémunération et le taux horaire, pour que financièrement cette activité puisse fonctionner sans perte.

Cette intervenante pourrait aller jusqu'à 10 enfants par groupe et la plage horaire serait d'une heure trente.

Le taux horaire proposé serait de 65 euros de l'heure sur la base d'un cours par semaine étalé sur 32 semaines. Ce cours serait positionné sur le mercredi après-midi. Ce qui amène un coût pour la commune de 97,50 euros par séance, soit globalement 640 euros pour une année.

Un débat est ouvert entre les membres du conseil sur la viabilité d'une telle offre et notamment sur le coût pour les familles par rapport à une offre de cours particulier à l'extérieur. Le seuil de rentabilité est fixé à 5 enfants par groupe.

Proposition est faite de mettre en place un petit sondage afin de déterminer combien de familles seraient intéressées pour ce type d'activité.

L'intervenante pourrait également proposer une séance d'essai. Aucune délibération n'est prise pour le moment mais le conseil est d'accord sur le principe de mise en place de cette activité. La possibilité d'un cours adulte est également suggérée.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3 / Questions diverses :

- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus Chemin de Ventelay (il s'agit d'un échange de parcelles).
- BDL ARCHITECTE : Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour un mail l'informant du changement d'interlocuteur concernant le projet de la salle.
- Un particulier souhaite acheter un bout de terrain appartenant à la commune qui correspondrait à une parcelle d'environ 20 m2. Le prix fixé par les membres du conseil est de 100 euros le m2 sans négociation. Cela fera l'objet d'une prochaine délibération, si cette offre est acceptée.
- A partir du 29 mai, la collecte des déchets allée des Gaillerandes ne se fera plus en porte à porte, les riverains devront apporter leurs poubelles dans des containers installés à l'angle de l'allée des Gaillerandes et de la chaussée Sainte Anne. En effet le service déchets de la Communauté Urbaine du Grand Reims nous a informé qu'il est interdit de recourir à la marche arrière pour une collecte. Il appartient à la mairie d'en informer les riverains.
- Au regard de la mise en place tôt le matin de la brocante, le ramassage des poubelles s'effectuera exceptionnellement aux alentours de 5h00 le matin. Les habitants de Saint-Thierry seront prévenus de cette information par SMS et par l'intermédiaire du panneau d'affichage.
- Le chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Communauté Urbaine du Grand Reims nous informe que les sapeurs-pompiers ne peuvent plus faire les postes de sécurité lors de manifestations (brocante, fête...) et ne peuvent plus intervenir pour la destruction de nid d'hyménoptères n'étant plus couvert par l'assurance du SDIS.
- Vendredi 9 juin désignation des délégués des conseils municipaux pour les Élections sénatoriales.
- Un devis a été reçu à la mairie pour la réfection des peintures (plafonds et murs) de celle-ci le montant de celui-ci s'élève à 9000€ TTC. Nous attendons d'autres devis afin de prendre la délibération.
- Monsieur CAMUS se propose de renégocier le contrat Orange, afin d'englober les appels sur téléphones portables dans le forfait et ceux au meilleur coût.

Tour de table :

- Monsieur Fergeau indique que le collège a été approché par des personnes souhaitant créer un club de basket. Au vu du manque de créneau disponible au gymnase cela semble peu probable que l'activité puisse être mise en place sur la commune.

Prochain Conseil Municipal prévu le 1^{er} juin 2023.

La séance est levée à 21h50.

A. LEMAIRE	N. BOCK ABS	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND ABS	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK